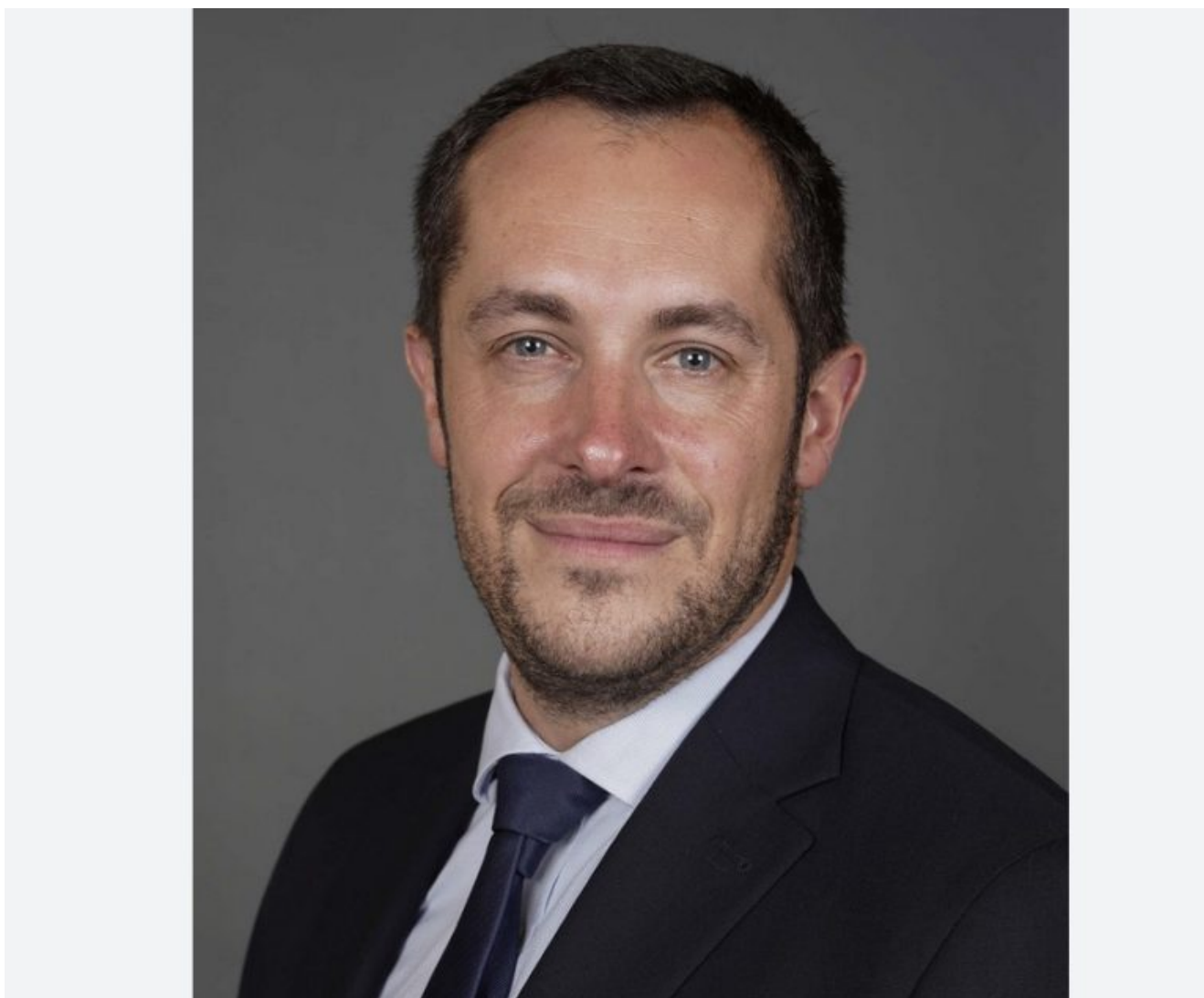


Réformer les institutions européennes ? Reconquête prend ses électeurs pour des cons

écrit par Christine Tasin | 18 avril 2024





Ces européistes ne peuvent que convenir que l'UE est une dictature, un piège à cons et la mort pour toute démocratie. Impossible de démontrer le contraire. Et pourtant, ces chiasseux, dans la ligne des LR, continuent de militer pour encore plus d'UE et toujours plus d'UE !

Et ils prennent ceux qui les trouvent sympas parce qu'ils luttent contre l'islam (ce qui est effectivement positif) pour des cons en ajoutant sans rire « on va réformer de l'intérieur les institutions européennes ». Cette blague !

Et c'est ainsi que, de la gourdasse Marion (je sais que mon ami Jean-Paul Saint-Marc est choqué que je l'appelle ainsi mais j'y tiens, eu égard au nombre de sottises qu'elle sort à chaque discours) à Nicolas Bay, **la campagne pour les Européennes s'enfonce dans le vaudeville.**

Le paradoxe est qu'ils savent que militer pour l'UE est indéfendable, mais comme ils veulent avoir leur place au soleil à 15 000 euros mensuels ils nous font un numéro de prestidigitateur : l'UE c'est pas beau, c'est moche, c'est liberticide, c'est toujours plus de migrants, toujours plus d'islam, toujours plus d'endettement, toujours plus de vaxxins Covid, toujours plus d'interdits, toujours plus de Meilleur des mondes, c'est vrai... mais nous, la petite poignée de Reconquête, on va jouer David contre Goliath et on va terrasser la bête immonde !

Et voilà qu'ils ont demandé à Nicolas Bay de se ridiculiser en nous vendant une poudre de perlimpinpin. C'est pas bien de se moquer ainsi des Français.

Cerise sur le gâteau, ils demandent ça à Nicolas Bay, député européen sortant qui est la preuve vivante que, de l'intérieur, on ne peut rien faire. Depuis 2014, depuis 10 ans, pendant 2 mandatures, Nicolas Bay a vécu sur la bête... dont il n'a même pas avalé une puce. C'est pas bien de prendre les Français pour des cons.

Parmi les grands axes de notre projet pour les élections européennes, nous portons la volonté de réformer profondément les institutions européennes.

Vous le savez et nous le déplorons chaque jour : la Commission de Bruxelles détient des pouvoirs exorbitants et prive ainsi les États membres de leurs souverainetés.

Chez Reconquête, nous sommes attachés au principe de subsidiarité et nous défendons les pouvoirs des nations et des peuples face à la Commission !

J'explique dans cette vidéo [les grands axes de notre programme en matière de réforme des institutions européennes](#). Nous vous présenterons prochainement notre projet européen complet.

Il s'agit ici d'une [première vidéo thématique](#) réalisée dans le cadre de ces élections européennes. D'autres suivront. Si vous souhaitez que j'aborde une question en particulier, n'hésitez pas à me le signaler par retour de mail.

Bon visionnage !

Nicolas Bay

Député européen (Groupe des conservateurs et réformistes européens)

Vice-président exécutif de Reconquête



Quelques extraits en passant de l'oeuvre majeure d'Alain Falento, *Frexit tout va bien de passer* pour prouver ce que j'avance

Les décisions prises pour assouvir l'appétit vorace des marchés et des grands consortiums privés ont fait plonger les économies dans l'abîme et les peuples dans une paupérisation fulgurante.

[...]

D'autres, plus raisonnables, s'imaginent que le salut viendra d'une alliance avec les pays du Groupe de Visegrad, et son

leader Viktor Orbán, supposés être le dernier rempart contre une Union européenne de plus en plus dictatoriale.

Créé en 1991, juste après la dislocation de l'URSS, le Groupe de Visegrad est une organisation politique regroupant quatre pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Tchéquie et Slovaquie). L'objectif de la création de ce groupe était de permettre à ces pays d'intégrer l'OTAN et l'Union européenne dans les plus brefs délais, puis de plonger la tête la première dans le capitalisme. Très rapidement, ce groupe de pays s'est transformé en ce qui s'apparente purement et simplement à un lobby, dont l'objectif n'est ni plus ni moins que de s'organiser afin de soutirer un maximum de subvention à l'Union européenne, c'est-à-dire principalement aux contribuables allemands et français, tout en accordant le moins de contreparties possibles. À titre d'exemple, la Pologne a reçu 83 milliards d'euros de la part de l'Union européenne entre 2014 et 2020, faisant d'elle le plus grand bénéficiaire de fonds européens, pour un PIB de seulement 688 milliards d'euros. Elle est également parvenue à soutirer 35.4 milliards d'euros en provenance du Plan de relance européen, avec comme seule contrepartie, la réforme de sa justice disciplinaire.

[...]

Certains, dans notre pays, s'imaginent que ce groupe de pays, et particulièrement la Pologne et la Hongrie, forment une base sur laquelle il serait permis de s'appuyer, dans l'objectif de proposer une alternative à l'Union européenne telle qu'elle est actuellement, sous le prétexte qu'ils sont les seuls à refuser l'immigration de masse, ainsi que tout projet de répartition des migrants au sein de l'Union européenne.

En réalité, il n'en est rien. Le fait que nous ayons une convergence de vue quant à la question migratoire ne signifie en rien que ces pays puissent être considérés comme des partenaires fiables.

Les membres du Groupe de Visegrad ne sont nullement menacés par l'immigration de masse, car leur population est extrêmement homogène. Ils ont de plus la réputation d'être peu accueillants envers les populations d'origine africaine, si bien que les immigrés ne veulent tout simplement pas y rester.

[...]

Ces pays ne peuvent en aucun cas être considérés comme des alliés potentiels pour la France, car l'Union européenne telle qu'elle est actuellement leur convient parfaitement.

[...]

[

CHAPITRE 2 LES IMPASSES PSEUDO-SOUVERAINISTES	23
LES REFONDATEURS	24
LES RENÉGOCIATEURS	25
LES <i>MESSIANIQUES</i>	26
LES PARTISANS DE L'APOCALYPSE	29
LES DÉSOBÉISSEURS	30
LA SORTIE DE L'UNION EUROPÉENNE : LA SEULE ISSUE	32

En matière d'Union européenne, à défaut d'être capables de peser sur les décisions, nombreux sont les politiciens français qui préconisent une refondation.

Que cela signifie-t-il ? Ils n'en n'ont pas la moindre idée, et n'ont d'ailleurs jamais vraiment réfléchi à la question.

Les fondations de l'Union européenne ont été exprimées on ne peut plus clairement par Jean Monnet dès le début de sa construction : la neutralisation, et si possible la disparition des États nations européens au profit d'une entité supranationale.

L'Union européenne est un véritable bunker juridique, protégé par une muraille de centaines de milliers de pages de traités, de normes et de directives. C'est une citadelle

imprenable, jalousement gardée par soixante milles fonctionnaires européens, et autant de lobbyistes, qui n'ont aucune envie de la refonder.

LES IMPASSES PSEUDO-SOUVERAINISTES

Et que dire des millions d'Allemands, de Hollandais, de Polonais ou de Hongrois qui, pour des raisons différentes, ne manifestent également aucun désir pour une quelconque refondation, tant le système actuel leur est favorable.

Quand bien même les vingt-sept pays européens se mettraient d'accord pour refonder l'Union européenne, les partisans de cette solution savent pertinemment que rien de concret ne verrait le jour avant plusieurs décennies.

Les refondateurs me rappellent ce juge antimafia italien qu'on surnommait « l'ensableur », dont la spécialité consistait à faire durer les procédures judiciaires jusqu'à ce que tout le monde en ait oublié jusqu'à l'existence même. A chaque crise causée par une nouvelle absurdité européenne, on voit les refondateurs ressortir leur vieille marotte sans conviction, puis on passe à autre chose, tellement personne n'y croit. À commencer par eux-mêmes.

LES RENÉGOCIATEURS

Les renégociateurs, ceux qui pensent qu'il est possible de renégocier tout ou partie des traités européens, sont pour la majorité d'entre eux d'une naïveté touchante.

Chez un individu peu au fait des arcanes de l'Union européenne, ce serait une attitude tout à fait normale.

Il faut toujours privilégier la négociation au détriment du conflit, quand c'est possible.

En revanche, nous sommes en droit d'attendre autre chose de la part de nos responsables politiques, qui sont supposés avoir étudié la question en détail sous son aspect politique et juridique.

Bien évidemment, si la France exige de renégocier les normes européennes sur la contenance des réservoirs de chasse d'eau ou le diamètre des roues de vélo, elle pourrait éventuellement obtenir gain de cause, après des mois de négociation. Et encore, rien n'est acquis.

Par contre, toute volonté de renégociation des sujets qui sont vraiment importants pour notre économie, et notre société, se heurterait immédiatement à la Commission européenne et aux intérêts des autres États membres.

Les traités européens ne sont pour l'instant renégociables qu'à l'unanimité, et cette unanimité vous ne l'obtiendrez jamais, tant les États membres ont des intérêts divergents.

Toutes les tentatives françaises d'infléchir la politique européenne (défense, mutualisation de la dette) se sont soldées par des échecs et des humiliations, infligées par les chanceliers allemands à nos présidents inconséquents.

N.Sarkozy pensait profiter de la crise financière de 2008 pour révolutionner l'Europe de la finance, et faire disparaître les paradis fiscaux ? On a pu constater le succès de l'opération.

E.Macron veut le développement d'une défense européenne autonome ? Il n'essuiera que refus, et fin de non-recevoir.

Les européistes ne manqueront pas de se targuer de cette « victoire française » quant à la renégociation du marché européen de l'électricité, supposée nous permettre de nous déconnecter du prix du gaz.

C'est malheureusement une victoire à la Pyrrhus, dans le meilleur des cas.

J'invite le lecteur à regarder le détail de ce qui a été négocié, et il constatera de lui-même un petit détail extrêmement gênant : la France pourra faire ce qu'elle veut avec son électricité nucléaire...à condition de soumettre ses mesures à l'approbation de la Commission européenne.

De plus, l'Allemagne obtiendra sa vengeance à travers le Pacte de stabilité et de croissance adopté par l'Union européenne, qui empêchera la France de procéder aux investissements nécessaires.

Les renégociateurs se sont engagés dans une stratégie vouée à l'échec qui, si elle était appliquée, n'aurait pour effet que de nous faire perdre un temps précieux.

LES MESSIANIQUES

Le messianisme est un mal relativement répandu au sein du

courant national. Il consiste à attendre la venue d'un hypothétique messie extérieur, à espérer que le salut vienne d'autres pays, et de leurs dirigeants...

[...]

L'unique issue pour défendre notre intérêt national, et recouvrer notre souveraineté, passe par la sortie pure et simple de l'Union européenne.

Comme nous le verrons, cette sortie ne pourra avoir lieu sans qu'un certain nombre de conditions ne soient remplies.

L'Union européenne n'est qu'un amas de traités, de directives et de règlements, qui se fait appeler « État de droit ».

L'Union européenne se résume à du droit, dont l'unique objectif est la préservation de ce droit, à l'instar de cet objet insolite qu'on appelle boîte inutile, dont l'unique fonction est de se refermer automatiquement lorsqu'on l'ouvre.

C'est par le droit qu'elle nous tient, et c'est par le démantèlement de ce corpus juridique qu'il sera impératif de commencer.

La souveraineté d'un pays est avant tout une souveraineté juridique, et c'est précisément de cette souveraineté juridique dont nous sommes dépourvus.

Un pays vivant sous la coupe juridique d'une autre entité politique n'est plus un pays, c'est une colonie, une province ou un protectorat.

[...]

Jean Monnet ne s'en est jamais caché, il fallait détruire, ou pour le moins affaiblir les États nations européens.

A` cet effet, il fut décidé de les entraver dans un maquis

juridique inextricable, qui allait se ramifier jusqu'aux entrailles de notre corpus juridique, le but ultime étant d'imposer un droit supranational, le droit européen, qui prévaudrait sur les droits nationaux.

Jusqu'au traité de Maastricht de 1992, la construction européenne ne procédait que par délégation de souveraineté ; or, une délégation est un processus réversible.

Jusqu'à la ratification de ce traité, notre constitution était donc encore en mesure de nous protéger de la folie normative de ces fonctionnaires européens non élus.

Ces derniers avaient bien conscience de cet état de fait, c'est la raison pour laquelle ils ont trouvé un chemin pour accéder au cœur de notre système juridique, et remédier à la situation.

En effet, la ratification du traité de Maastricht au Parlement s'est accompagnée, au préalable, d'une modification de notre constitution.

À cet effet, la loi constitutionnelle du 25 juin 1992 ajoute à notre constitution un titre XIV intitulé « Des Communautés européennes et de l'Union européenne ».

À l'époque, personne ou presque ne s'en était soucié ; personne ne sait exactement ce qu'est la Constitution, et nous nous sentons plus naturellement enclins à nous intéresser au droit administratif relatif au stationnement qu'à la structure de notre corpus constitutionnel.

Pourtant, ce titre XIV allait graver dans le marbre la primauté du droit européen sur le droit national, en constitutionnalisant certains transferts de compétence, les mettant ainsi à l'abri d'éventuelles velléités souverainistes de la plèbe.

Philippe Séguin, dans un discours limpide de plus de deux

heures du 5 mai 1992, explique très clairement l'aspect funeste de cette révision constitutionnelle, et le précédent qu'elle crée en termes de souveraineté nationale.

Dans une indifférence quasi générale, la loi fut votée à une très grande majorité par nos députés, qui n'hésitèrent donc pas à utiliser la délégation de pouvoir que le peuple leur avait confiée, dans le but de s'en dessaisir au profit d'une entité supranationale non élue.

Au total, entre 1992 et 2008, six révisions constitutionnelles ont été appliquées, la dernière étant relative au traité de Lisbonne, **ayant pour effet de placer officiellement le droit européen au-dessus de la constitution nationale dans la pyramide des normes.**

Depuis plus de 30 ans, le droit européen s'est donc ramifié, fractalisé, greffé dans les moindres recoins de notre corpus juridique.

Le droit européen est à l'État ce que le gui est à l'arbre ; cette plante parasite, qui n'a pas de racine, se greffe sur son hôte et lui suce sa sève, jusqu'à l'affaiblir considérablement.

Bien loin de se contenter de se substituer au droit national, le droit européen agit en fait comme un pousse au crime pour nos parlementaires.

Ces derniers, ne souhaitant pas apparaître comme une simple chambre d'enregistrement de la législation européenne, sont bien souvent contraints de produire des lois encore plus coercitives que les lois européennes.

Les pauvres citoyens sont donc devenus au final les victimes expiatoires de la confluence de deux folies normatives, l'euro-péenne et la nationale, qui sont entraînées dans une course malsaine à qui sera la plus répressive.

C'est ainsi que les réglementations environnementales ou énergétiques françaises sont toujours plus sévères que les européennes, ou le contrôle technique des véhicules de plus en plus pointilleux.

Nos parlementaires et nos fonctionnaires ressentent le besoin de justifier leur existence, et ils le font à nos dépens.

Pour commander le livre :

<https://resistancerepublicaine.com/2024/03/21/frexit-tout-va-bien-se-passer-le-dernier-livre-de-resistance-republicaine-vous-redonnera-le-moral/>